

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1912-1913

---

BUDGETS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

POUR

L'EXERCICE 1913

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL

---

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature quinze projets de loi formant le Budget général des Recettes et des Dépenses du Royaume pour l'exercice 1913, ainsi que le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

D'après l'ensemble des projets formant le Budget général, le bilan présumé de l'exercice 1913 s'établit ainsi qu'il suit :

|                                               |                          |
|-----------------------------------------------|--------------------------|
| Montant des évaluations de recettes . . . fr. | 757,654,649 »            |
| — prévisions de dépenses . . .                | 755,540,109 72           |
| Soit un excédent de recettes de . . . fr.     | <hr/> 2,114,539 28 <hr/> |

Le tableau suivant présente le détail de ces chiffres mis en regard de ceux du Budget de 1912 :

| DÉSIGNATION DES BUDGETS.                          |                           | MONTANT DES BUDGETS               |                                       | DIFFÉRENCES.    |              |
|---------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------|--------------|
|                                                   |                           | votés<br>pour l'exercice<br>1912. | en projet<br>pour l'exercice<br>1913. | Augmentations   | Diminutions. |
| Dette publique . . . . .                          | Dépenses ordinaires . . . | 198,778,275 72                    | 209,361,718 72                        | 10,583,443 »    | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 15,000 »                          | 10,000 »                              | »               | 5,000 »      |
| Dotations . . . . .                               | — ordinaires . . .        | 5,479,090 85                      | 5,586,550 »                           | 107,459 14      | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | »                                 | »                                     | »               | »            |
| Ministère de la Justice . . .                     | — ordinaires . . .        | 28,944,400 »                      | 30,099,400 »                          | 1,155,000 »     | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 1,692,000 »                       | 1,763,333 »                           | 71,333 »        | »            |
| — des Affaires Étran-<br>gères. . . . .           | — ordinaires . . .        | 4,940,846 »                       | 4,976,486 »                           | 35,640 »        | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 50,000 »                          | »                                     | »               | 50,000 »     |
| — de l'Intérieur . . .                            | — ordinaires . . .        | 7,087,915 »                       | 7,391,305 »                           | 303,390 »       | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 705,000 »                         | 439,000 »                             | »               | 266,000 »    |
| — des Sciences et des<br>Arts . . . . .           | — ordinaires . . .        | 39,494,357 »                      | 41,031,122 »                          | 1,536,765 »     | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 1,195,045 »                       | 1,168,727 »                           | »               | 26,318 »     |
| — de l'Industrie et du<br>Travail. . . . .        | — ordinaires . . .        | 25,574,217 »                      | 26,049,500 »                          | 475,283 »       | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 1,190,000 »                       | 1,296,000 »                           | 106,000 »       | »            |
| — des Chemins de fer,<br>Postes et Télégraphes. } | — ordinaires . . .        | 255,888,463 »                     | 284,206,863 »                         | 28,318,400 »    | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 90,000 »                          | 50,000 »                              | »               | 40,000 »     |
| — de la Guerre . . .                              | — ordinaires . . .        | 56,244,940 »                      | 63,277,415 »                          | 7,032,475 »     | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 11,731,500 »                      | 6,486,350 »                           | »               | 5,245,150 »  |
| Gendarmerie. . . . .                              | — ordinaires . . .        | 8,792,500 »                       | 10,045,320 »                          | 1,252,820 »     | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 1,586,960 »                       | 1,688,180 »                           | 101,220 »       | »            |
| Ministère des Finances . . .                      | — ordinaires . . .        | 24,377,900 »                      | 25,227,150 »                          | 849,250 »       | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 8,000 »                           | 10,000 »                              | 2,000 »         | »            |
| — de l'Agriculture et<br>des Travaux publics . }  | — ordinaires . . .        | 28,892,746 »                      | 29,650,207 »                          | 757,461 »       | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 1,649,000 »                       | 1,478,000 »                           | »               | 171,000 »    |
| — des Colonies . . .                              | — ordinaires . . .        | 1,322,700 »                       | 1,421,483 »                           | 98,783 »        | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | »                                 | »                                     | »               | »            |
| Non-Valeurs et Remboursements . . . . .           |                           | 2,826,000 »                       | 2,826,000 »                           | »               | »            |
| TOTAL . . .                                       | Dépenses ordinaires . . . | 688,644,350 58                    | 741,150,519 72                        | 52,506,169 14   | »            |
|                                                   | — exceptionnelles.        | 19,912,505 »                      | 14,389,590 »                          | 280,553 »       | 5,803,468 »  |
| TOTAL GÉNÉRAL. . . . .                            |                           | 708,556,855 58                    | 755,540,109 72                        | 52,786,722 14   | 5,803,468 »  |
| Voies et Moyens . . . . .                         |                           | »                                 | 757,654,649 »                         |                 |              |
| EXCÉDENT DES RECETTES . . . . .                   |                           | »                                 | 2,114,539 28                          | + 46,983,254 14 |              |

En ce qui concerne les recettes, le tableau suivant indique par branche de revenu, comparativement à 1912, les augmentations et les diminutions qui résultent du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens :

|                                                                                            | Augmentations. | Diminutions. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| ART. 1 <sup>er</sup> . Contribution foncière . fr.                                         | 331,000 »      | »            |
| » 2. Contribution personnelle.                                                             | 415,000 »      | »            |
| » 3. Droit de patente . . . .                                                              | 1,000,000 »    | »            |
| » 4. Redevances sur les mines.                                                             | 130,000 »      | »            |
| » 5. Douanes . . . . .                                                                     | 9,467,000 »    | »            |
| » 6. Accises . . . . .                                                                     | 6,258,200 »    | »            |
| » 7. Recettes diverses. . . .                                                              | »              | 850,000 »    |
| » 8. Enregistrement et trans-<br>criptions . . . . .                                       | 5,000,000 »    | »            |
| » 9. Greffe . . . . .                                                                      | 60,000 »       | »            |
| » 10. Hypothèques. Droits d'in-<br>scription. . . . .                                      | 40,000 »       | »            |
| » 11. Successions . . . . .                                                                | 2,500,000 »    | »            |
| » 12. Timbre. . . . .                                                                      | 1,500,000 »    | »            |
| » 16. Rivières et canaux . . .                                                             | 250,000 »      | »            |
| » 17. Part revenant à l'État dans<br>le produit net des quais<br>de l'Escaut à Anvers. . . | 800,000 »      | »            |
| » 20. Chemin de fer . . . . .                                                              | 25,500,000 »   | »            |
| » 21. Télégraphes et téléphones.                                                           | 1,800,000 »    | »            |
| » 22. Postes . . . . .                                                                     | 1,092,520 »    | »            |
| » 23. Produit du service des<br>bateaux à vapeur entre<br>Ostende et Douvres . .           | 150,000 »      | »            |
| » 24. Produit du passage d'eau<br>d'Anvers à la Tête-de-<br>Flandre . . . . .              | 3,000 »        | »            |
| » 29. Produits divers et acci-<br>dentels . . . . .                                        | 50,000 »       | »            |
| A REPORTER . . fr.                                                                         | 56,346,720 »   | 850,000 »    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                |           |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| REPORT . . fr. 56,346,720 »                                                                                                                                                                                                                                                    |           | 850,000 »   |
| ART. 31. Abonnements au <i>Moniteur</i> ,<br>etc., perçus par l'admini-<br>stration des Postes. .                                                                                                                                                                              | 10,000 »  | »           |
| » 32. Produit de la vente des<br>permis de pêche . . .                                                                                                                                                                                                                         | 10,000 »  | »           |
| » 33. Produits divers des prisons                                                                                                                                                                                                                                              | 50,000 »  | »           |
| » 34. Produit de l'emploi des<br>fonds de cautionnements<br>et de consignations . .                                                                                                                                                                                            | »         | 200,000 »   |
| » 39. Produit de la régie du<br><i>Moniteur</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                      | 20,000 »  | »           |
| » 43. Bonification d'un quart<br>pour cent par semestre<br>sur l'excédent de la cir-<br>culation moyenne au<br>delà de 275 millions de<br>francs des billets de la<br>Banque Nationale de<br>Belgique. (Loi du 26<br>mars 1900, art. 2, 3 <sup>e</sup> ali-<br>néa.) . . . . . | 400,000 » | »           |
| » 46. Intérêts et dividendes des<br>actions de la Société na-<br>tionale des Chemins de<br>fer vicinaux. . . . .                                                                                                                                                               | 300,000 » | »           |
| » 48. Intérêts d'obligations de<br>sociétés d'armement ma-<br>ritime. . . . .                                                                                                                                                                                                  | »         | 465 »       |
| » 49. Prélèvement sur le fonds<br>de la Caisse de rempla-<br>cement du Département<br>de la Guerre . . . . .                                                                                                                                                                   | »         | 3,000,000 » |
| » 50. Frais de perception des                                                                                                                                                                                                                                                  |           |             |
| A REPORTER . . fr. 57,136,720 »                                                                                                                                                                                                                                                |           | 4,050,465 » |

|                                                                                                                                    |                  |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|
| REPORT. . . fr.                                                                                                                    | 57,136,720 »     | 4,050,465 » |
| centimes provinciaux et communaux . . . . .                                                                                        | 25,000 »         | »           |
| ART. 51 Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .          | 35,000 »         | »           |
| » 62. Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . . | 625,800 »        | »           |
|                                                                                                                                    | Fr. 57,822,520 » | 4,050,465 » |
| AUGMENTATION. . . fr.                                                                                                              | 53,772,055 »     |             |

Les augmentations et les diminutions proposées tant du côté des évaluations de recettes que du côté des prévisions de dépenses, relevées aux deux tableaux qui précèdent, sont justifiées dans les notes préliminaires qui se trouvent en tête des divers projets de Budgets.

#### L'IMPÔT SUR LES EAUX-DE-VIE. — LA CONSOMMATION D'ALCOOL DE BOUCHE.

Le tableau inséré en dernier lieu dans le précédent Exposé général a fait apparaître la diminution graduelle de la consommation d'alcool de bouche, sous l'influence des augmentations successives de l'impôt. On se rappelle que la loi du 17 juin 1896 a élevé l'accise de 64 francs à 100 francs (par hectolitre d'eau-de-vie à 50 degrés) et que, finalement, la loi du 18 février 1903 l'a portée à 150 francs.

D'après la statistique établie au moyen des documents dont l'administration dispose, la consommation annuelle par habi-

tant était, avant l'aggravation fiscale de 1896, de 10<sup>litres</sup>03; descendue à 9 litres environ à la suite de cette mesure, elle est tombée en dessous de 6 litres après la nouvelle aggravation de 1903.

Le dernier Exposé général indiquait une certaine tendance au relèvement de la consommation; de fait, les résultats connus à l'heure actuelle déterminent, pour l'année qui va s'ouvrir, une évaluation de recette basée sur une consommation de 5<sup>litres</sup>74 par habitant, alors que le chiffre unitaire était de 5<sup>litres</sup>50, à peine, pour les deux années précédentes.

Les déductions de la statistique, cela va sans dire, ne représentent que la consommation *présumée*, comme le marquent les tableaux publiés antérieurement.

Il est un facteur dont il faut tenir compte sans qu'il soit possible d'en déterminer l'importance : c'est l'entrée dans le commerce d'alcools importés ou fabriqués en fraude. Un redoublement de surveillance s'en est suivi et a, depuis un an, amené la découverte de faits de fraude nombreux et graves dans des usines déclarées; de là les nouvelles mesures de précaution et de répression proposées dans le projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens.

#### LA COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE. — LES RÉSULTATS ANNUELS DU BUDGET GÉNÉRAL.

Ainsi que le Gouvernement l'a fait remarquer dans les Exposés précédents, les charges nouvelles résultant des modifications de comptabilité introduites en 1895 aggravent considérablement les conditions d'équilibre du Budget général. Elles ne l'ont pas empêché cependant de solder une fois de plus en 1911 par un boni.

Ces charges nouvelles se traduisent, pour l'exercice prochain, notamment en ce qui concerne l'amortissement obligatoire de la Dette publique, par une somme de . . . fr. 15,124,000 »  
et en ce qui concerne les dépenses exceptionnelles, par une somme de . . . . . 14,389,590 »

Le tableau ci-après indique, année par année, pour la dernière période décennale, le montant du boni effectif, celui des dépenses exceptionnelles et celui des capitaux éteints au moyen des fonds mis par année à la disposition de la Caisse d'amortissement :

| EXERCICES.                     | BONIS EFFECTIFS. | DÉPENSES<br>EXCEPTIONNELLES. | CAPITAUX ÉTEINTS. |
|--------------------------------|------------------|------------------------------|-------------------|
| 1902 . . . . .                 | 3,215,338 72     | 13,653,128 48                | 6,741,000 »       |
| 1903 . . . . .                 | 2,901,290 91     | 10,904,563 18                | 7,144,000 »       |
| 1904 . . . . .                 | 6,231,764 57     | 11,336,373 91                | 10,214,800 »      |
| 1905 . . . . .                 | 14,737,030 38    | 19,130,182 80                | 11,211,100 »      |
| 1906 . . . . .                 | 5,646,580 11     | 22,667,054 50                | 11,831,700 »      |
| 1907 . . . . .                 | 2,571,184 38     | 21,027,036 67                | 12,877,900 »      |
| 1908 . . . . .                 | 3,964,653 44     | 12,960,585 48                | 13,693,700 »      |
| 1909 . . . . .                 | 10,617,405 23    | 14,555,298 64                | 13,597,300 »      |
| 1910 . . . . .                 | 9,532,985 87     | 25,471,347 90                | 14,837,700 »      |
| 1911 (Résultat approximatif) . | 4,166,000 »      | 21,000,000 »                 | 16,418,800 »      |

#### LES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES D'ORDRE MILITAIRE.

Après ce qui vient d'être dit au sujet des dépenses exceptionnelles en général, le Gouvernement a pour devoir de signaler la situation momentanée qui se présente du côté des dépenses de l'espèce intéressant la défense nationale.

En se reportant à une quinzaine d'années, c'est-à-dire à l'époque où les dépenses exceptionnelles d'ordre militaire ont été incorporées au Budget général, un grand effort a été fait pour avancer l'amélioration du casernement des troupes et pour élever le matériel de l'armée et l'outillage des ouvrages défensifs à la hauteur des nécessités, sans recourir à l'emprunt. Toutefois, la Législature a admis l'intervention du Budget extraordinaire et de l'emprunt quand il s'est agi de la construction et de l'armement des forts de l'Escaut (lois du 30 mars 1906, du 18 août 1907 et du 5 juillet 1909).

L'œuvre du casernement est encore loin d'arriver à son terme et, d'autre part, il reste de grands sacrifices à faire pour compléter l'armement des ouvrages autres que ceux de l'Escaut

ainsi que l'armement des batteries d'artillerie de campagne de création récente. Ces nouveaux efforts s'imposent avec un caractère d'urgence, et il n'est pas possible de les faire supporter par le Budget ordinaire de deux ou trois exercices, étant donné que les autres dépenses exceptionnelles concernant les divers services de l'État atteignent chaque année un total très élevé.

Dans cet état de choses, le Gouvernement a résolu de présenter aux Chambres, dès le début de la session, un projet de loi allouant des crédits extraordinaires pour 10 à 12 millions, à employer immédiatement aux dépenses d'armement.

Il s'agira, pour celles-ci, d'une avance à effectuer à l'aide de l'emprunt, à charge de remboursement par le Budget ordinaire en un certain nombre d'années; le Gouvernement proposera, au moment voulu, d'inscrire au Budget de la Guerre la première annuité de remboursement, que l'on estime devoir être de 1 1/2 million : le boni présumé du présent Budget général permettra ce prélèvement.

#### LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET LA DETTE PUBLIQUE.

Le Gouvernement s'est expliqué dans les Exposés généraux précédents sur la fonction du Budget extraordinaire ainsi que sur la légitimité et la productivité de l'emprunt tel qu'il est pratiqué en Belgique.

Les crédits qui grèvent le Budget ordinaire pour le service des intérêts et le fonctionnement obligatoire de l'amortissement de la Dette publique représentent intégralement la charge de celle-ci : ils assurent le paiement par annuités des dépenses qui ont été soldées par l'emprunt, et réalisent l'extinction graduelle de celui-ci au moyen des ressources annuelles du Trésor. La Dette n'est donc pas une charge distincte des autres charges comprises dans les dépenses ordinaires; elle fait réapparaître au Budget ordinaire, sous forme d'annuités, les dépenses d'outillage économique imputées sur l'emprunt, et ces

annuités sont en tout semblables à celles qui y figurent pour le rachat des concessions de chemins de fer.

Il importe dès lors, au point de vue de l'équilibre du Budget général, de se rendre compte de la productivité de l'emprunt et de vérifier dans quelle mesure les revenus procurés par les dépenses auxquelles il a été affecté couvrent les intérêts et l'amortissement de la Dette.

C'est dans ce but qu'a été dressé le tableau qui va suivre, résumant sous la forme concise d'un bilan <sup>(1)</sup> les chiffres du Budget général de 1913 tels qu'ils résultent des projets de Budgets.

Les dépenses figurant au *débit* se classent en deux grandes catégories : la première comprend les dépenses relatives à l'exploitation des régies industrielles assumées par l'État (chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones, marine) et de son domaine privé, ainsi que la charge annuelle des intérêts et de l'amortissement de la Dette publique, laquelle a été contractée presque en entier pour les dépenses d'établissement et d'outillage desdites régies ; — la seconde embrasse les dépenses publiques proprement dites, y compris les dépenses exceptionnelles précédemment imputées sur le Budget extraordinaire.

Au *crédit*, en regard de chacune des catégories de dépenses susmentionnées, apparaissent les recettes qui en forment la contre-partie : d'abord ce qui peut être qualifié de revenu privé de l'État, c'est-à-dire le produit des placements financiers et la recette brute des régies ; ensuite les revenus publics consistant principalement dans le rendement des impôts.

---

(<sup>1</sup>) Les résultats des exercices de 1909 à 1911 ont été présentés sous la même forme dans l'Exposé de la situation du Trésor public au 1<sup>er</sup> janvier 1912.

## DÉBIT

## Bilan de l'exercice 1913, d'après les

|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses afférentes<br>au service de la Dette.<br>Chap. I <sup>er</sup> du Budget<br>de la Dette publique. | Dette consolidée                                                                                                                               | Intérêts . . . . .      | 111,830,822 37 | 126,954,857 93 |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                | Amortissement . . . . . | 15,124,035 56  |                |
|                                                                                                            | Annuités<br>dues par l'Etat.                                                                                                                   | Intérêts . . . . .      | 11,132,798 16  | 16,388,319 19  |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                | Amortissement . . . . . | 5,255,521 03   |                |
|                                                                                                            | Dette flottante. — Charges des bons du Trésor . . . . .                                                                                        |                         |                | 15,600,000 »   |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                | 158,943,177 12 |
|                                                                                                            | Intervention de l'Etat dans la formation du capital<br>d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .                                   |                         |                | 4,650,000 »    |
|                                                                                                            | Intervention de l'Etat dans la formation du capital de la<br>Société anonyme du canal et des installations maritimes<br>de Bruxelles . . . . . |                         |                | 350,000 »      |
|                                                                                                            | Autres charges . . . . .                                                                                                                       |                         |                | 916,047 50     |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                | 164,859,224 62 |
| Dépenses afférentes<br>aux régies de l'Etat.                                                               | Chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones et<br>marine (1) . . . . .                                                                     |                         |                | 288,756,863 »  |
|                                                                                                            | Domaine privé de l'Etat. . . . .                                                                                                               |                         |                | 1,285,610 »    |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                | 290,042,473 »  |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         | 454,901,697 62 |                |
| Autres dépenses.                                                                                           | Dépenses ordinaires. . . . .                                                                                                                   |                         |                | 286,298,822 10 |
|                                                                                                            | Dépenses exceptionnelles . . . . .                                                                                                             |                         |                | 14,339,590 »   |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         | 300,638,412 10 |                |
| Excédent de recettes. (Boni.) . . . . .                                                                    |                                                                                                                                                |                         | 2,114,539 28   |                |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         | 757,654,649 »  |                |

(1) Y compris les pensions afférentes à ces services.

## chiffres du projet du Budget général.

## CRÉDIT.

|                                |                                                                                                     |                              |               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Revenu direct<br>des capitaux. | Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale<br>des chemins de fer vicinaux . . . . . | 3,300,000 »                  |               |
|                                | Intérêts et dividendes des actions de la Compagnie du<br>chemin de fer du Congo . . . . .           | 980,000 »                    |               |
|                                | Intérêts d'obligations de sociétés d'armement mari-<br>time . . . . .                               | 162,825 »                    |               |
|                                | Indemnité payée par le Gouvernement chinois <sup>(1)</sup> . . . . .                                | 1,294,000 »                  |               |
|                                |                                                                                                     |                              | 5,736,825 »   |
| Produit brut<br>des régies     | Chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones et marine                                           | 402,835,250 » <sup>(2)</sup> |               |
|                                | Domaine privé de l'État . . . . .                                                                   | 3,000,000 »                  |               |
|                                |                                                                                                     |                              | 405,835,250 » |
|                                |                                                                                                     |                              | 411,572,075 » |
| Produit des impôts.            | Contributions directes, douanes et accises . . . . .                                                | 231,361,650 »                |               |
|                                | Droits d'enregistrement, de succession, de timbre, etc. . . . .                                     | 86,353,000 »                 |               |
|                                |                                                                                                     |                              | 317,714,650 » |
| Autres recettes . . . . .      |                                                                                                     | 28,367,924 »                 |               |
|                                |                                                                                                     |                              | 346,082,574 » |
|                                |                                                                                                     |                              | 757,654,649 » |

<sup>(1)</sup> Cette indemnité, attribuée à divers particuliers et sociétés, a été capitalisée par le Trésor en vertu de la loi du 14 mai 1904,

<sup>(2)</sup> Abstraction faite de la somme de 17,086,750 francs dévolue au Fonds communal sur le produit des postes.

Il ressort de ces chiffres que la charge annuelle des intérêts et de l'amortissement de la Dette publique, augmentée des dépenses relatives à l'exploitation des régies industrielles et du domaine privé de l'État, est couverte, à 43 millions près, par le produit brut de ces régies et par le revenu des placements financiers. Encore faut-il ne pas perdre de vue que les capitaux affectés aux grands travaux publics ne sont pas immédiatement productifs; tel est le cas pour les dépenses considérables nécessitées par les extensions du chemin de fer : complètement improductives pendant les années qu'exige l'exécution des travaux, elles ne deviennent rémunératrices que progressivement, pour n'atteindre toute leur puissance de productivité qu'après une longue période d'utilisation des installations nouvelles.

On peut, d'autre part, affirmer que cette différence de 43 millions disparaîtrait si l'on pouvait chiffrer le rendement des dépenses d'outillage économique dont la productivité indirecte n'apparaît pas spécialement dans le Budget et dont le montant en capital s'est élevé, de 1830 à 1911, à plus de 937 millions (1).

|     |                               |                    |
|-----|-------------------------------|--------------------|
| (1) | Ports et côtes. . . . .       | fr. 308,076,893 73 |
|     | Canaux et rivières . . . . .  | 401,602,720 05     |
|     | Routes et ponts, etc. . . . . | 227,688,399 08     |

ENSEMBLE. . . . fr. 937,368,012 86

(2) Tableau extrait de celui qui a été publié dans la Note préliminaire du Budget des Recettes

|                                                                            | 1895.        | 1896.        | 1897.        | 1898.        | 1899.      | 1900.        | 1901.      | 1902.        |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Domaine public immobilier :                                                |              |              |              |              |            |              |            |              |
| a) Achats . . . . .                                                        | 115,526 46   | 34,194 31    | »            | 95,000 »     | »          | 2,611,480 96 | 187,464 51 | 1,070,098 »  |
| b) Constructions.                                                          |              |              |              |              |            |              |            |              |
| Palais de justice, prisons, établissements de bienfaisance.                | 175,116 04   | 64,432 81    | 1,250 »      | »            | »          | »            | »          | »            |
| Monuments et bâtiments divers . . . . .                                    | 1,688,261 07 | 773,893 88   | 187,146 81   | »            | 280,279 08 | 8,040 73     | 80,233 33  | 226,186 82   |
| Établissements d'instruction, conservatoires de musique et musées. . . . . | 841,045 87   | 96,971 38    | 269,907 21   | 213,412 41   | 73,462 57  | 253,832 86   | 391,801 16 | 237,437 24   |
| (Euvres d'art et de sciences, expositions. . . . .                         | 57,411 49    | 11,962 51    | »            | »            | »          | »            | »          | »            |
| Bâtiments militaires, fortifications, armements . . . . .                  | 4,484,058 42 | 5,188,819 03 | 5,453,761 53 | 1,280,043 19 | 251,284 87 | 242,263 20   | 329,123 64 | 20,631 64    |
| Dépenses diverses . . . . .                                                | 1,144,147 44 | 414,449 91   | »            | »            | »          | »            | »          | »            |
| TOTAL. . . . .                                                             | 8,505,566 79 | 6,584,723 83 | 5,912,065 55 | 1,588,455 60 | 605,026 52 | 3,115,617 75 | 988,622 64 | 1,554,353 70 |

L'emploi productif de l'emprunt étant ainsi établi, il est particulièrement intéressant de montrer que le Gouvernement est arrivé à faire face aux dépenses extraordinaires étrangères à l'outillage économique sans devoir recourir aux ressources du crédit.

Le tableau ci-dessous (2) fait voir que, pendant la période de 1895 à 1911, les dépenses extraordinaires proprement dites, autres que celles relatives à l'outillage économique, se sont élevées à fr. 117,192,391 32. Or, pendant la même période, les bonis du Budget général, qui viennent en déduction des capitaux demandés à l'emprunt, ont atteint fr. 130,066,988 72, savoir :

|                               |           |                  |
|-------------------------------|-----------|------------------|
| Exercice 1895.                | . . . . . | fr. 7,316,833 05 |
| — 1896.                       | . . . . . | 6,103,286 56     |
| — 1897.                       | . . . . . | 5,771,014 43     |
| — 1898.                       | . . . . . | 12,100,949 55    |
| — 1899.                       | . . . . . | 17,601,156 44    |
| — 1900.                       | . . . . . | 15,049,989 97    |
| — 1901.                       | . . . . . | 2,539,525 11     |
| — 1902.                       | . . . . . | 3,215,338 72     |
| — 1903.                       | . . . . . | 2,901,290 91     |
| — 1904.                       | . . . . . | 6,231,764 57     |
| — 1905.                       | . . . . . | 14,737,030 38    |
| — 1906.                       | . . . . . | 5,646,580 11     |
| — 1907.                       | . . . . . | 2,571,184 38     |
| — 1908.                       | . . . . . | 3,964,653 44     |
| — 1909.                       | . . . . . | 10,617,405 23    |
| — 1910.                       | . . . . . | 9,532,985 87     |
| — 1911 (Chiffre approximatif) | . . . . . | 4,166,000 »      |
|                               |           | <hr/>            |
|                               |           | 130,066,988 72   |

et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1912. (Chambre, *Doc. parl.*, n° 165, pp. 4 à 6.)

| 1903.        | 1904.        | 1905.        | 1906.         | 1907.         | 1908.        | 1909.        | 1910.         | 1911.         | Total<br>général. |
|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------------|
| 2,054,634 14 | 3,554,174 64 | 2,188,053 13 | 2,025,960 12  | 2,549,127 68  | 1,873,769 68 | 4,451,059 95 | 5,073,889 35  | 2,095,654 95  | 25,990,087 88     |
| »            | »            | »            | »             | »             | »            | »            | »             | »             | 240,798 85        |
| 548,799 70   | 247,711 74   | 1,234,680 50 | 1,559,958 99  | 1,407,706 22  | 926,761 47   | 1,395,216 27 | 2,295,291 71  | 1,037,901 61  | 13,898,070 02     |
| 534,872 5    | 871,253 32   | 965,275 12   | 876,285 73    | 1,482,923 07  | 2,186,789 18 | 2,093,519 53 | 2,074,381 82  | 425,614 22    | 12,889,785 24     |
| »            | »            | »            | »             | »             | »            | »            | »             | »             | 69,374 »          |
| 1,032,331 71 | 1,096,769 76 | 1,733,174 49 | 5,753,484 27  | 5,859,740 01  | 706,330 70   | 126,110 20   | 6,010,649 23  | 10,853,216 78 | 50,421,792 67     |
| 1,443,340 93 | 2,959,467 83 | 1,033,180 91 | 1,563,710 33  | »             | 123,885 3    | »            | »             | »             | 8,682,182 66      |
| 5,613,979 03 | 8,739,377 29 | 7,154,664 24 | 11,779,399 44 | 11,299,496 98 | 5,817,536 34 | 8,065,905 95 | 15,454,212 11 | 14,413,387 56 | 117,192,391 32    |

Ce qui revient à dire que si les 117 millions de dépenses, au lieu d'être portées au Budget extraordinaire, avaient été incorporées au Budget ordinaire parmi les « Dépenses exceptionnelles », l'équilibre budgétaire n'en eût pas été compromis; les bonis de l'ensemble de la période 1895-1911 se fussent encore élevés à 13 millions de francs.

Les deux conditions auxquelles est subordonnée la légitimité de l'emprunt se trouvent ainsi vérifiées : d'une part, l'intégralité de nos emprunts — et même une partie de nos revenus ordinaires — est consacrée à des dépenses d'outillage économique directement ou indirectement productives de revenus; d'autre part, la productivité de l'outillage ainsi constitué exonère le pays des charges de l'emprunt.

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU PAYS. — SON INFLUENCE  
SUR LE BUDGET.

Quelques chiffres extraits du Tableau général du commerce extérieur suffisent à mettre en évidence l'essor continu de l'activité économique du pays.

Commerce spécial.

| ANNÉES.        | IMPORTATIONS.   | EXPORTATIONS.   | TOTAL.          |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                | francs.         | francs.         | francs.         |
| 1894 . . . . . | 1,574,549,243 » | 1,303,686,468 » | 2,878,235,711 » |
| 1900 . . . . . | 2,215,752,965 » | 1,922,884,181 » | 4,138,637,146 » |
| 1901 . . . . . | 2,220,991,626 » | 1,828,231,784 » | 4,049,223,410 » |
| 1902 . . . . . | 2,380,683,040 » | 1,925,490,170 » | 4,306,173,210 » |
| 1903 . . . . . | 2,656,369,910 » | 2,110,338,068 » | 4,766,707,978 » |
| 1904 . . . . . | 2,782,219,972 » | 2,183,260,722 » | 4,965,480,694 » |
| 1905 . . . . . | 3,068,336,762 » | 2,333,676,477 » | 5,402,013,239 » |
| 1906 . . . . . | 3,454,017,157 » | 2,793,840,167 » | 6,247,857,324 » |
| 1907 . . . . . | 3,773,622,825 » | 2,848,124,797 » | 6,621,747,622 » |
| 1908 . . . . . | 3,327,432,638 » | 2,506,443,668 » | 5,833,876,306 » |
| 1909 . . . . . | 3,704,316,263 » | 2,809,723,273 » | 6,514,039,536 » |
| 1910 . . . . . | 4,264,960,692 » | 3,407,428,320 » | 7,672,389,012 » |
| 1911 . . . . . | 4,508,472,957 » | 3,580,349,637 » | 8,088,822,594 » |

A la suite de pareil tableau, arrêté à l'année 1910, l'Exposé général du Budget de 1912 renfermait les considérations suivantes :

« Cette activité industrielle et commerciale, la prospérité  
 » croissante de l'agriculture, dont les moyens de production ne  
 » cessent de se perfectionner, et l'accroissement de l'aisance  
 » générale qui dérive de ces causes, amènent chaque année de  
 » nouvelles plus-values du produit total des impôts aussi bien  
 » que des recettes de régie. Et ainsi la progression spontanée  
 » des ressources du Trésor permet de faire face aisément à la  
 » progression des dépenses de toutes sortes déterminées par  
 » l'augmentation de la population, par le développement et  
 » l'amélioration des services publics, par des interventions de  
 » plus en plus larges de l'Etat en faveur de l'enseignement  
 » populaire — y compris l'enseignement professionnel, agri-  
 » cole, ménager — et en faveur des institutions de mutualité et  
 » de prévoyance. »

#### PROGRESSION DES DÉPENSES.

Il serait intéressant de suivre dans le détail la progression des dépenses durant une période de vingt-cinq ou trente années, et d'en mettre en relief les causes principales. Voici du moins, à titre d'exemples, quelques chiffres comparatifs ayant rapport à des institutions ou services qui sollicitent particulièrement l'attention publique :

##### I. Armée et gendarmerie.

|                                         |     |            |   |
|-----------------------------------------|-----|------------|---|
| Budget de la Guerre : en 1882 . . . . . | fr. | 44,703,600 | » |
| Id. id. : en 1913 . . . . .             |     | 69,763,765 | » |

A cet accroissement du Budget de la Guerre, il faut ajouter l'augmentation de la rémunération en matière de milice :

En 1882 : 3,000,000 de francs; en 1913 : 13,656,000 francs.

|                                              |     |            |   |
|----------------------------------------------|-----|------------|---|
| Budget de la Gendarmerie : en 1882 . . . . . | fr. | 3,491,600  | » |
| Id. id. : en 1913 . . . . .                  |     | 11,733,500 | » |

II. *Agriculture* (y compris les dépenses concernant la voirie vicinale, les cours d'eau non navigables, la régie des eaux et forêts).

Le Budget de l'Agriculture n'existait pas il y a trente ans ; quelques-uns de ses éléments se rencontraient, à l'état embryonnaire en quelque sorte, dans les Budgets du Ministère de l'Intérieur (chap. X et XI) et du Ministère des Finances (art. 25 : personnel forestier).

Montant des crédits : en 1882 . . . . fr. 3,678,655 »

Tableau A du Ministère de l'Agriculture et  
des Travaux publics : en 1913. . . . . 12,655,874 »

III. *Industrie et Travail* (y compris le service des Poids et Mesures et l'Administration des Mines).

Comme celui de l'Agriculture, le Budget spécial de l'Industrie et du Travail est de création récente.

Il y a trente ans, quelques modestes crédits d'ordre administratif concernant l'Inspection de l'industrie, l'Enseignement commercial et professionnel, les Conseils de prud'hommes, le service des Poids et Mesures, l'Administration des Mines, etc., figuraient aux Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics (chapitres XII et XIII du premier, et III du second).

Montant de ces crédits : en 1882 . . . . fr. 1,051,760 »

Budget de l'Industrie et du Travail (y compris la participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse et les subsides pour expositions) : en 1913 . . . . . 27,345,500 »

IV. *Instruction publique, sciences et arts.*

Montant des crédits (Budget de l'Instruction publique ; chapitres XIV et XV du Budget de l'Intérieur) :

en 1882 . . . . . fr. 23,167,094 »

Budget du Ministère des Sciences et des  
Arts : en 1913. . . . . 42,199,849 »

Dans le cours de la période qu'embrasse cet aperçu, la progression du Budget de l'Etat a dépassé de beaucoup la mesure que comportaient l'extension normale des institutions anciennes, en raison de l'accroissement de la population, et la simple amélioration des services existants : ce sont des institutions nouvelles, c'est l'intervention de l'Etat dans certains domaines économiques et sociaux auxquels il restait précédemment étranger, ce sont des services nouveaux créés pour appliquer cette intervention, qui constituent les facteurs principaux de l'augmentation rapide du Budget général.

L'ère de cette progression extraordinaire est loin d'être close. Tout indique, au contraire, qu'elle ne peut que s'accroître.

Le problème des retraites ouvrières reste posé ; il appelle une solution large, étendant le bienfait des lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911. L'œuvre des habitations ouvrières, poursuivie avec un très grand succès à la faveur du système de crédit établi par la loi du 9 août 1889, doit devenir l'œuvre plus vaste des habitations à bon marché, sous une forme nouvelle qui comportera nécessairement une intervention importante du Trésor. Du côté des grands travaux d'utilité publique, le commerce et l'industrie demandent de nouvelles extensions et de nouveaux aménagements du réseau des voies navigables, spécialement du fait de la prochaine mise en exploitation du bassin houiller de la Campine. L'enseignement public, la voirie, l'hygiène, réclament des subventions de plus en plus larges, sans parler des sacrifices qui seront reconnus indispensables à la sécurité du pays.

Il s'ensuit que, si le progrès constant de nos ressources budgétaires actuelles a suffi, depuis de longues années, à équilibrer l'augmentation incessante des dépenses publiques, si l'on peut compter encore, en 1913, sur les plus-values de recettes pour couvrir l'augmentation considérable des dépenses, il faut envisager la nécessité de ressources nouvelles pour faire face aux charges nouvelles de demain.

Dans une solennité toute récente, le Ministre des Finances

d'un grand pays voisin prononçait les paroles suivantes <sup>(1)</sup> :

« Notre société moderne ne résume-t-elle pas ses besoins en  
» ceux d'une démocratie jeune, ardente, obligée de se défendre,  
» désireuse de progresser? Entretenir des armées..., gage de notre  
» sécurité et de notre force dans le monde; améliorer l'outillage  
» économique, générateur de richesse; développer l'intelligence  
» par le rayonnement de l'instruction...; réaliser dans l'ordre  
» social les réformes généreuses qu'une République se doit à  
» elle-même d'accomplir; apporter au problème si grave de la  
» natalité les solutions que commande l'avenir du pays, tels  
» sont et ses penchants naturels et ses devoirs élémentaires.  
» D'aussi nobles aspirations n'entraînent-elles pas pour nos  
» budgets de pesantes charges, sans cesse croissantes? Et si l'on  
» doit s'efforcer de mesurer la raison de cette progression à  
» l'augmentation même de la fortune publique, on ne saurait  
» loyalement en prévoir le terme prochain.  
» Soucieuse de sauvegarder ses intérêts vitaux, la nation  
» n'hésite pas à consentir les sacrifices indispensables.... »

Ce langage élevé s'applique parfaitement, moyennant quelques changements d'expressions, aux nécessités budgétaires de notre pays.

*Le Ministre des Finances,*  
M. LEVIE.

---

(1) Discours prononcé par M. Klotz, Ministre des Finances de France, à l'occasion de l'inauguration du nouveau palais de la Cour des Comptes. (*Journal des Débats* du 17 octobre 1912.)